

Au Maroc, deux détenus du Hirak ont cousu leurs lèvres en prison

vendredi 12 avril 2019, par [Courrier International](#) (Date de rédaction antérieure : 9 avril 2019).

Vendredi 5 avril, la cour d'appel de Casablanca a confirmé toutes les peines prononcées en première instance contre des militants du Hirak. Le leader de ce mouvement de contestation populaire, Nasser Zefzafi, et un codétenu, Mohamed El Haki, se sont cousus les lèvres pour protester contre ce verdict.

“Depuis leurs cellules dans la prison Oukacha à Casablanca, deux des détenus du Hirak du Rif [mouvement social dans le nord du Maroc] condamnés en appel depuis vendredi 5 avril se sont cousus les lèvres cet après-midi [du lundi 8 avril], pour protester contre leur situation. Il s’agit de Nasser Zefzafi et de Mohamed El Haki, comme le confirme Mohamed Aghnaj, membre de la défense, sur sa page Facebook”, rapporte Yabiladi

La même information est relatée par le [HuffPost Maroc](#), qui cite également l’avocat Mohamed Aghnaj. Celui-ci décrit “un climat d’agitation mais aussi de tristesse au lendemain du verdict en appel rendu vendredi dernier, qui ‘resserre leur lien de solidarité’. ‘Certains se disent prêts à en faire de même’, ajoute-t-il.”

La sévérité des conditions de détention est dénoncée par des membres de la famille de certains prisonniers. Ils signalent un *“rehaussement du niveau de sécurité qui n’a pas épargné les espaces d’appels où chaque téléphone serait gardé par dix membres du personnel de la prison”,* une *“militarisation”* à l’intérieur de la prison Oukacha, ou encore *“une démarche de ‘provocation’ à travers une intensification du nombre de gardes pénitentiaires autour du pavillon des manifestants du Hirak”*, signale le site Yabiladi.

Une grève de la faim ?

Le *Huffpost* de son côté évoque la volonté de certains autres prisonniers de *“déposer un avis de grève de la faim auprès de la direction de la prison”*. En juin 2018, les peines prononcées, allant jusqu’à vingt ans de prison, avaient choqué. *“Tard dans la nuit de ce vendredi 5 avril, la Chambre criminelle [de] la cour d’appel de Casablanca a confirmé les jugements prononcés en juin dernier à l’encontre des détenus du Hirak et du journaliste Hamid El Mahdaoui”, précise le site d’information.*

Quant au pourvoi en cassation, *“les détenus du Hirak s’y refusent toujours, d’après le même avocat Mohamed Aghnaj qui se dit prêt à poursuivre ses tentatives pour convaincre les détenus”*.

Courrier International

[Abonnez-vous](#) à la Lettre de nouveautés du site ESSF et recevez chaque lundi par courriel la liste

des articles parus, en français ou en anglais, dans la semaine écoulée.

P.-S.

Courrier International

<https://www.courrierinternational.com/article/revolte-au-maroc-deux-detenus-du-hirak-ont-cousu-leurs-levres-en-prison>